

RWAANDA

C.U. de NIGALI

PROCES-VERBAL DE REMISE

L'an mil neuf cent soixante, le vingt-troisième jour du mois de septembre
Nous, ROBERT, Commissaire de Police à Nigali
avons remis au sieur MUHAMED fils de Abdalcheli et de Asina, né en 1943 à Hierugenge, C.I. Ba. Tshabura, Territoir de Nigali, y résident, ruhutu des Abazigaba
la somme de NEUF CENTES FRANCS
représentant le montant des D.I. lui alloués pour les blessures encourues lors d'un accident de roulage causé par le sieur LULA Gasmas, le 4 novembre 1959 à Nigali

Le Commissaire de Police
R. ROBERT

Pour réception conforme de la somme de
NEUF CENTES FRANCS
Nigali, le 23 septembre 1960
Le bénéficiaire : MUHAMED.

Muhamed

RUANDA

U. U. de KIGALI

PROCES-VERBAL DE REMISE

L'an mil neuf cent soixante, le vingt-troisième jour du
mois de septembre
Nous, ROUHART, Commissaire de Police à Kigali
avons remis au sieur MUHAMEDi fils de Abdulaheli et de
Asina, né en 1943 à Niarugenge, C.I. Ba, Tshambwe, Territoir
de Kigali, y résidant, muhutu des Abazigaba
la somme de NEUF CENTS FRANCS
représentant le montant des D.I. lui alloués pour les bles-
sures enco rues lors d'un accident de roulage causé par le
sieur LUKA Casmas, le 4 novembre 1959 à Kigali

Le Commissaire de Police

ROUHART

Pour réception conforme de la somme de
NEUF ENT FRANCS
Kigali, le 23 septembre 1960
Le bénéficiaire : MUHAMEDi.-

Muhamedi